

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 31/07/2017**

L'an deux mille dix-sept et le 31 du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 25 juillet 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérard PIERRUGUES, Pierre GARAMBOIS, Jean-Paul CAVALIER, Sylvie COLLIGNON, Ange CASTELLOTTI, Sarah GRIFFITHS, Raphaël SERRA.

ABSENTS : Roland BULLMAN.

EXCUSES : Bernard PICHERY, Sylvie BRUNIAU, Vincent GUIGOU, Joseph VALPARAISO.

*PROCURATIONS : Sylvie BRUNIAU donne procuration à Sarah GRIFFITHS.
Vincent GUIGOU donne procuration à Ange CASTELLOTTI.
Joseph VALPARAISO donne procuration à Pierre GARAMBOIS.*

SECRETAIRE DE SEANCE : Ange CASTELLOTTI.

Le compte-rendu de la séance du 20 juillet est lu et approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il est possible d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour, à savoir :

- Rectification d'une erreur matérielle : modification de la délibération n°43/2017 du 20/07/2017 portant mention des changements apportés entre le PLU arrêté et mis à l'enquête et le PLU approuvé
- Mise en place d'une commission M.A.P.A

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adjonction de ces points à l'ordre du jour.

1. RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°43/2017 DU 20/07/2017 PORTANT MENTION DES CHANGEMENTS APPORTES ENTRE LE PLU ARRETE ET MIS A L'ENQUETE ET LE PLU APPROUVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de rectifier trois erreurs matérielles comme suit :

Rectification n°1

Les termes :

« Vu le dossier de PLU mis à l'enquête publique du 13 avril au 15 juin 2017 »

Seront remplacés par:

« Vu le dossier de PLU mis à l'enquête publique du 13 avril au 15 **mai** 2017 »

Rectification n°2

Les termes :

« Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, en date du 12 juin 2017, qui a émis un avis favorable, assorti de réserves, et de recommandations au projet d'élaboration du PLU de la commune ; »

Seront remplacés par:

« Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, en date du **13** juin 2017, qui a émis un avis favorable, assorti de réserves, et de recommandations au projet d'élaboration du PLU de la commune ; »

Rectification n°3

Les termes :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider les modifications qui seront apportées aux documents du PLU arrêté, conformément aux observations, formulées par les Personnes Publiques Associées ou à l'occasion de l'enquête publique, et qui ont été retenues par le commissaire enquêteur.

1. Afin de lever les réserves du Commissaire Enquêteur :

1.1. Rattacher les parcelles n°266, 267, 271 et 272 et la partie sud de la 274 à la zone Ub.

1.2. Rattacher les parcelles n°650 et 820 à la zone Ua. »

Seront remplacés par:

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider les modifications qui seront apportées aux documents du PLU arrêté, conformément aux observations, formulées par les Personnes Publiques Associées ou à l'occasion de l'enquête publique, et qui ont été retenues par le commissaire enquêteur.

1. Afin de lever les réserves du Commissaire Enquêteur :

1.1. Rattacher les parcelles n°266, 267, 271 et 272 et la partie sud de la 274 à la zone Ub.

1.2. Rattacher les parcelles n°240, 650 et 820 à la zone Ua. »

Délibération n°49/2017

2. MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION M.A.P.A

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition de M. le Maire de nommer M. Pierre Garambois, M. Ange Castellotti, M. Joseph Valparaiso en tant que membres titulaires et M. Raphaël Serra, M. Roland Bullman, M. Jean-Paul Cavalier en tant que membres suppléants de la commission MAPA.

Délibération n°50/2017

3. DELIBERATION APPROUVANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé dans la mesure où le dossier a été amendé sur les points précisés dans la délibération du 20 juillet 2017 portant mention des éléments modifiés entre le projet de PLU arrêté soumis à l'enquête publique et le PLU à approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le PLU de la commune de Claviers tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- PRECISE que cette délibération sera transmise :
 - au Préfet,
 - au Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
 - au Président du Département du Var,
 - au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var,
 - au Président de la Chambre des Métiers du Var,
 - au Président de la Chambre d'Agriculture du Var,
 - au Président de l'Institut National des Appellations d'Origine
 - au Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,
 - au Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, également établissement public chargé du Schéma de COhérence Territoriale ;
 - aux Maires des communes limitrophes.
- PRECISE que le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture ;
- PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois ; la mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

La présente délibération deviendra exécutoire après transmission et l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Délibération n°50/2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Fait à Claviers, le 1^{er} Août 2017

Le Maire, signé

Gérald PIERRUGUES